

Décision 10-D-32 du 16 novembre 2010

relative à des pratiques dans le secteur de la télévision payante

Posted on: 16 novembre 2010 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Groupe AB, AB Sat, AB 1, RTL 9, France Télécom, Conseil de la concurrence (autosaisine)

Dispositif(s)

Décision mixte
Hors de cause
Pratiques non établies
Rejet
Renvoi à l'instruction

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe Canal Plus, Vivendi Universal, Canal Plus Distribution, Canal Plus France, TF1, Métropole Télévision, Lagardère SCA, Lagardère Active

Lire

le texte intégral de la décision

744.9 Ko

le communiqué de presse